

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

A remettre à l'inscription avec 1 RIB

Type de contrat :

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES **COTISATIONS 2024-2025** DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 57 CSA 576231

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : REGIE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE

Adresse : Place du Jeu de Paume

Code postal : 78730

Ville : Saint-Arnoult-En-Yvelines

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

		()
--	--	-----

Type de paiement :

Règlement en 1 fois

Règlement au trimestre

Règlement mensuel en 7 fois

Signé à :

Le / / :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES**.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.